

La Lettre d'Arvert

n°67
HIVER 2018



Photos : Les grands derrière, les p'tits devant !



■ Noël du relais des assistantes maternelles

p. 14

Bonnes Fêtes



*Le Maire et le Conseil Municipal
vous souhaitent
de Joyeuses Fêtes de fin d'année
et vous présentent
leurs Meilleurs Voeux 2019*

ABORD TAXI



www.abordtaxi.fr
abordtaxi@orange.fr

SIRET N°512 474 826 0017 APE 4932Z

Transport de malades assis 7 J/7

Hôpitaux - Entrées / sorties - Consultations

Radiothérapie - Chimiothérapie - Dialyse



*véhicules standing
GARES- AEROPORT
de 1 à 9 places*

ETAULES - ARVERT - ROYAN -

06 07 52 73 40



DUCLOS

ARVERT

05 46 36 45 55



RETON CONTRÔLE DE QUALITÉ

SABLONCEAUX

05 46 02 18 02



IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE
Petits & grands formats sur tous supports

www.atlantiqueoffset.com

ZA DES BRASSONS - BP 30001
17390 LA TREMBLADE
devis@atlantiqueoffset.com

TÉL 05 46 36 00 18 - Port. 06 85 54 93 75





MOT DU MAIRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En cette fin d'année 2018, un fort courant de «ras-le-bol», exprimé jusqu'alors sur les réseaux sociaux, a envahi la rue, soutenu ou vu avec bienveillance jusqu'à ce jour par un grand nombre d'habitants, à condition de rester « pacifique ».

Les modifications de l'organisation territoriale, économique, sociale, ont bouleversé et bouleversent notre quotidien. A ces changements brutaux, réalisés sans explication, sans pédagogie, s'ajoutent des modifications financières et sociales qui affectent la majorité des Français.

Des compétences, autrefois domaines des communes et de l'Etat, sont dévolues aux intercommunalités, dont la CARA, dévolution qui permet la mutualisation des moyens.

Ce regroupement des compétences, imposé par les lois de décentralisation, est diversement perçu :

- d'une part, il permet de mutualiser les ressources financières et humaines et d'apporter une nouvelle organisation des services

- d'autre part, certains services sont éloignés des habitants, lesquels sont dans l'obligation de se déplacer ou/et d'utiliser de nouveaux moyens de communication (internet) qui bouleversent les habitudes.

Ces transformations s'effectuent souvent sans en avoir expliqué leur mise en place et leur aboutissement, d'autant qu'elles s'accompagnent d'effets sociaux importants : nouvelles taxes, augmentation des taxes existantes, perspectives de travail et d'emploi sans amélioration..., profits sans mesure de grandes sociétés mondiales, salaires extravagants de certains dirigeants..., manque d'encouragement au travail rémunérateur, formation professionnelle déficiente...

Tous ces ingrédients et certainement bien d'autres conduisent bien des individus au désintéressement de l'autre et au repli sur soi.

Dans ce contexte difficile, les collectivités communales et intercommunales doivent poursuivre leur chemin afin de combattre

cette morosité ambiante et apporter un mieux-être aux habitants de leur territoire.

A ce propos, il nous convient de remercier et d'apporter notre soutien et notre reconnaissance à tous les bénévoles qui font preuve de beaucoup de responsabilité et de générosité pour animer les associations locales. Ils sont ainsi nombreux à apporter leur présence et leur enthousiasme à tous les habitants et en particulier aux plus démunis, aux personnes seules.

Malgré notre déception au sujet du report pour fin 2019-début 2020 de la réfection de la RD 14 (entre la rue du Littoral et la rue des Lauriers), nous poursuivons les travaux concernant l'aménagement de la partie sud du centre bourg qui permettra aux Alvertons (ou autres) de toujours trouver plus de services. A la fin de cette opération, dans un rayon de 200 m, il sera possible de trouver la mairie et les services, les écoles, le pôle santé, la crèche, le centre de loisirs, le marché, les commerces alimentaires et autres, l'agence postale, la salle des fêtes, les tennis, la bibliothèque, ..., et quelques mètres plus loin le stade et le gymnase.

Cette réalisation devra être accompagnée par des voies de circulation appropriées aux véhicules ainsi qu'aux cyclistes et piétons, ce qui pourrait être réalisé dans un avenir proche, même s'il ne faut pas oublier que notre commune est très étendue (4 km d'est en ouest sur 3 km du nord au sud, à vol d'oiseau) ce qui suppose de nombreux et importants travaux de voirie et de réseaux.

Les membres du Conseil Municipal poursuivent leur tâche avec énergie et souhaitent que chaque habitant retrouve sa part dans la société du XXI^e siècle et contribue au mieux-être de tous par un dialogue et une solidarité sans faille.

A toutes et tous, nous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

Le Maire, Michel PRIOUZEAU

 Le Mot du Maire p. 3

 Infos Municipales p. 04

 Commerces p.11

 Infos CARA p.12

 Ecoles p.16

 Vie associative p.19

 Agenda p.20

 Numéros Utiles p.22

 Etat Civil p.23

 Les Jeux p.23

Directeur de la publication :

Michel PRIOUZEAU,
M. le Maire d'Arvert

Rédaction : Commission

communication : Eric BAHUON,
Marie-Christine PERAUDEAU,
Bernard LAMBERT, Agnès
CHARLES, Christel COLLET,
Anita CHAMBOULAN,
Suzy LAMY-JACQUES,
Daniel TROTIN

Réalisation & Impression :

Imprimerie Atlantique Offset

La municipalité remercie toutes les personnes
ayant contribué à l'élaboration de ce
numéro de la Lettre d'Arvert.



Infos Municipales



CONSEILS MUNICIPAUX : EXTRAITS DES PRINCIPALES DECISIONS

L'intégralité des décisions est consultable sur notre site internet : www.arvert.fr

> CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2018

DE 068-2018-3-5-9 - CONSTITUTION DU CONSEIL PORTUAIRE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE :

Le Syndicat Mixte est composé de trois entités : Le Conseil Départemental qui a souhaité conserver la compétence, l'Agglomération Royan Atlantique et la CDC Marennes Oléron. Les communes ne peuvent adhérer directement, la compétence étant considérée comme une compétence économique que la loi NOTRE a transféré aux intercommunalités. L'instance de gestion est le Comité Syndical dont la représentation a été fixée dans les statuts ainsi qu'il suit :

- Conseil Départemental : 3 délégués – 12 voix
- Agglomération Royan Atlantique : 9 délégués (un par commune ayant un port sur les bords de Seudre) – 15 voix
- CDC Marennes : 2 délégués représentant 8 voix.

La répartition du nombre de voix a été prévue pour permettre un équilibre des pouvoirs de décisions. La gestion du Port de LA TREMBLADE a été transférée dès le 1^{er} janvier 2018, celle de Marennes sera transférée le 1^{er} janvier 2019. Les autres ports intégreront le syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2020.

Plusieurs instances de consultation sont créées au sein du Syndicat Mixte outre le Comité Syndical :

- les "commissions portuaires locales consultatives" qui vont se substituer aux anciens conseils portuaires en tant qu'instances de débats et concertation avec les représentants des usagers ; elles sont d'ailleurs bâties, pour leur démarrage, en s'appuyant sur la composition des anciens conseils portuaires. La composition sera évolutive et plus ouverte en fonction des demandes de participation des usagers et la valeur des débats ne sera pas contrainte par le fameux quorum qui nous a valu quelques soucis par le passé. Néanmoins, elles n'auront pas la valeur juridique et administrative d'un conseil portuaire.
- le conseil portuaire unique à l'échelle du syndicat, en cours de constitution selon les règles du code des transports, vaudra consultation et avis des représentants des usagers. C'est au cours de ce conseil portuaire que les tarifs de tous les ports seront proposés pour avis. Ce conseil portuaire se réunira pour la première fois le 22 novembre 2018. Ce conseil portuaire sera composé dans un premier temps de 30 membres, puis au fur et à mesure de l'intégration des ports, sa composition sera revue à 18 membres pour 2020.

C'est donc sur ce dernier point qu'il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Conformément à l'article R5314-14 du Code des transports, ce conseil portuaire unique sera composé des représentants

des usagers du port c'est-à-dire les usagers du commerce, de la pêche, de la conchyliculture et de la plaisance, des représentants de chaque commune, des représentants de chaque concession ainsi que des représentants des personnels.

Afin de procéder à la création de cette instance, le Conseil Municipal est appelé à désigner par commune pour le Conseil Portuaire Unique un représentant titulaire et suppléant de la commune, un représentant titulaire et suppléant de la concession portuaire ainsi qu'un représentant titulaire et suppléant des personnels gérant le port.

Conseil portuaire constitué :

- représentant de la Commune :
M. GUILLON titulaire – Mme TANGUY suppléante
- représentants du concessionnaire :
M. LABROUSSE titulaire – M. CHAGNOLEAU suppléant
M. BERNARD titulaire – M. BAHUON suppléant
- représentant du Personnel :
Mme POMMIER – titulaire – M. ROY – suppléant

DE 071-2018-8-3-1 CONVENTION SDEER GENIE CIVIL TELECOM RUE DU PIOCHET

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la dissimulation des réseaux aériens dans la rue du Piochet L'opération d'effacement des réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public, le réseau téléphonique.

Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Monsieur le Maire rappelle la délégation de compétence au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION qui assurerait la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau téléphonique, Monsieur le Maire propose de solliciter ORANGE pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention à signer entre les deux parties, qui fixerait notamment le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil du réseau téléphonique peut être confiée au SDEER qui propose :

- une vérification du contenu du devis
- un remboursement en plusieurs annuités sans intérêts, ni frais
- d'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'ORANGE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé à l'unanimité

DECIDE de dissimuler les réseaux aériens dans la rue du Piochet

SOLLICITE une aide technique et financière d'ORANGE pour mener à bien ces projets

CONFIE au SDEER la maîtrise d'ouvrage du génie civil du réseau téléphonique et le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'ORANGE dont

le montant prévisionnel est de 27 638,21 € à charge de la Commune.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE

DE 082-2018-3-6-1 TARIFS 2019

TARIFS PÉRISCOLAIRES 2019

restaurant scolaire :

tarifs enfants 2019 : 2,40 €

tarifs adultes 2019 : 5,00 €

tarifs enfants fréquentation occasionnelle ou n'ayant pas déposé de dossiers inscription : 4 € par repas

garderie périscolaire : aucun changement

Régime général : 1,05 €

Autres régimes : 1.55 €

Passeports CAF : 0.95 €

tarifs enfants n'ayant pas déposé de dossiers inscription : 3 € par présence.

Les impayés des services péri-scolaires : 10 € de pénalités

TARIFS INTERVENTION SERVICES COMMUNAUX

La Commune étant de plus en plus sollicitée pour réaliser des recherches pour les permis de construire accordés, Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants : communication des permis de construire et autres autorisations droit des sols : 15 € par recherche

Dans le cadre de l'application des dispositions prévues par l'arrêté municipal 002-2018 en date du 5 janvier 2018, portant règlement de voirie et notamment le coût des interventions des services techniques communaux pour le compte de tiers défaillants, les tarifs seront les suivants

- main d'œuvre : 40 € par heure et par agent intervenant dans l'opération
- matériaux pour leur valeur marchande au moment de la mise en œuvre (pierres, enrobé...)
- petit matériel (tondeuse, débroussailleuse...) : 23 € par heure d'intervention par matériel
- camion pour le transport de matériaux : 114 € par intervention
- autre véhicule nécessaire pour l'intervention (rouleau, tracteur, tractopelle) : 150 € par heure d'intervention
- frais de décharge : 60 € par m³

Les membres du Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission finances réunie le 5 novembre 2018

après avoir pris connaissance des propositions

à l'unanimité

ADOPTENT les tarifs 2019 pour la Commune d'ARVERT

AUTRES TARIFS INCHANGES

DE 084-2018-4-1-1 PROJET DE RECRUTEMENT D'UN CONTRAT EN SERVICE CIVIQUE

Rapport préalable : présentation du dispositif – missions confiées

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit

public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^e échelon ou au delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un poste dans le cadre d'un service civique autour de la thématique MANGER-BOUGER qui a pour objectifs principaux

- **de sensibiliser la population au sport** comme vecteur de bien-être physique et mental par l'organisation d'actions ludiques et conviviales
- **d'organiser des actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation équilibrée** et pour tous les budgets (atelier cuisine, dégustation, ...)
- **sensibiliser aux bonnes habitudes alimentaires** (semaine du goût, équilibre alimentaire,...)

Ses activités seraient :

- Une évaluation des comportements alimentaires (sondage auprès des enfants des écoles mais également auprès des personnes âgées via les associations locales) pour mettre en place un programme d'activités et d'animations sur une pluralité de thèmes (nutrition, composition des repas cuisinés, importance du petit déjeuner, sensibilisation au gaspillage (cuisiner les restes) importance du sommeil....)
- des interventions seraient prévues dans le cadre péri-scolaire (animation d'ateliers spécifiques autour du sport et de l'alimentation) – sensibiliser les enfants à bien manger au self – expliquer la composition du menu...
- des interventions dans le cadre du marché hebdomadaire autour de la promotion des produits de saison (ateliers de cuisines ou autres)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DE 087-2018-3-5-9 DESTINATION DES COUPES DE BOIS EXERCICE 2018

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans la forêt d'ARVERT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

ARTICLE 1

APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette en 2019 des coupes prévues pour l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous

Nom de la forêt	Numéro parcelle	Surface à parcourir	Type de coupe	Destination coupe
Forêt communale d'ARVERT	1-A	8,71	régénération	vente
Forêt communale d'ARVERT	2-B	7,78	amélioration	vente
Forêt communale d'ARVERT	3-A	4,34	régénération	vente

ARTICLE 2

DECIDE de la vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois)

DE 089-2018-3-2-1 PROJET DE CREATION DE LOGEMENTS AIDES ZAC FIEF DE VOLETTE – AUTORISATION SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE

La promesse de vente a fait l'objet d'un présentation devant le conseil municipal en séance de travail le 12 novembre. Selon les conclusions des membres du Conseil municipal, la présente délibération est présentée.

Rappel du projet de promesse de vente

- surface de terrain vendue : 5400 m² au prix de 22 € le m² soit 118 800 € HT

conditions de vente :

- 31 mars 2019 : publication des actes d'acquisition des terrains HERVE par l'EPF
- première période 6 mois pour déposer la demande de permis de construire : 15 juin 2019 – nécessité pour la collectivité de réaliser les réseaux – si non obtention du permis, résiliation de la promesse de vente
- deuxième période de 10 mois pour la signature de l'acte : 15 avril 2020 – la Commune devra avoir acheté les terrains à l'EPF au moins deux mois avant cette date pour permettre la publication des actes au services des hypothèques.
- l'aménageur réalise les voiries intérieures et les places de stationnements

- la Commune en récupérera la gestion en fin d'opération
- indemnité d'immobilisation demandée par la Commune : coût du portage foncier. Si l'opération ne réussit pas, la commune demandera le paiement de ce portage foncier
- conditions suspensives : le dépôt du permis de construire devra être réalisé pour le 31 juillet 2019 au plus tard avec un délai de purge des recours pour le 31 mars 2020. La date de signature du contrat de réservation avec le bailleur social sera pour le 31 juillet 2019

Adopté par 1 abstention et 16 voix pour

> CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2018

CENTRE BOURG

Poursuite de l'aménagement par:

1- dépôt d'un permis de construire pour la création de l'hôtel d'entreprises comprenant :

- un ensemble de 4 cases par agrandissement de l'ancienne maison d'habitation
- l'adjonction de 2 cases jouxtant l'agrandissement précédent
- la création d'une esplanade devant ces 6 cases

2- la fermeture de la totalité de la halle et la création d'une coursive entre les 4 premières cases (réalisées à partir de l'extension) et la halle

DEMANDES DE SUBVENTION

Dans le cadre de la création de l'hôtel d'entreprises, une demande de subvention est déposée au titre de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 147 435 € et auprès des fonds LEADER pour une valeur de 100 000 €.

Dans le cadre des mesures de sécurité sur les locaux de la crèche et du centre de loisirs, une demande de subvention de 7 900 € est déposée auprès de la DETR et une autre auprès du Conseil départemental pour 3 950 €.

La clôture de la crèche sera modifiée.

ACQUISITION DE TERRAINS

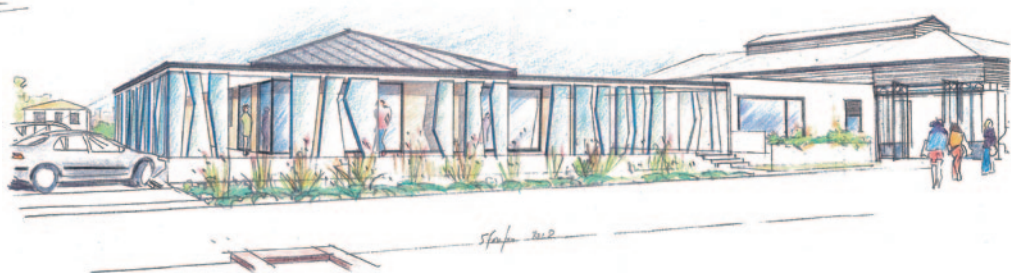
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'acquisition de 2 terrains:

- le premier, au village de Coux, pour permettre la pose d'une citerne d'eau destinée à renforcer la protection incendie
- le second, rue de Treuillebois, pour agrandir la surface disponible pour la construction de logements aidés.



halle fermée et hôtel d'entreprises :
vue de l'avenue de la Presqu'île

hôtel d'entreprises et halle :
vue du parking du marché





LES VÉHICULES ET LA VITESSE...

Nombreuses sont les réclamations ou protestations au sujet de la vitesse des véhicules en milieu urbanisé. Chaque maire voudrait bien trouver la réponse à cette « maladie » qui atteint certains conducteurs ..A cet effet, rappelons que la vitesse est limitée :

- à 80 km/h sur route et 130 km/h sur autoroute,
- à 50 km/h en agglomération , parfois 30 km/h

Les riverains de la rue des Ecureuils se plaignant de la vitesse excessive des véhicules, les municipalités d'Etaules et Arvert ont fait réaliser un comptage des véhicules et un contrôle de leur vitesse entre le 14 et le 24 septembre. Bilan pour 9 jours :

- **4 497 véhicules** soit près de 527 véhicules par jour ;

- **717 véhicules** ont circulé au-delà de 50 km/h : 407 dans le sens Arvert-Etaules et 310 sens Etaules-Arvert (638 d'entre eux circulaient entre 50 et 60 km/h)

Constat :

Les vitesses élevées et inappropriées ne concernent qu'une partie minoritaire des conducteurs, conducteurs qui mettent leur vie et celle des autres en danger !!!

Actions :

Contrôle des vitesses et P.V. ? Placer des dispositifs pour faire ralentir ? Sens civique et lever le pied ???

Il est vrai que chacun devrait pouvoir faire un petit effort pour respecter les règles du Code de la route.



LOGEMENTS

> LOGEMENTS SOCIAUX

Les objectifs fixés par la loi ALUR représentent pour la commune d'ARVERT, la construction de 300 logements aidés. Il est souhaitable de les répartir sur plusieurs secteurs de la Commune. Actuellement des opérations représentant une cinquantaine de logements sont à l'étude :

- en centre bourg
- Fief de Volette Sud (20 logements en location + 8 en accession à la propriété)
- rue de la Beaune (18 logements en location + 6 en accession à la propriété)
- rue des Petits Commerces (4 logements)
- rue de Treuillebois



> RÉNOVATION DE LOGEMENTS

Pour les bailleurs privés, il existe des aides à la rénovation des logements. Vous trouverez tous les renseignements utiles auprès de l'ADIL (Agence d'Information Départementale sur le Logement)

Tél : 05 46 34 41 36

Email : contact@adil17.org

Site : <https://www.adil17.org>



TRAVAUX



enherbement des allées du cimetière



réfection de la porte de l'église

> TRAVAUX RÉALISÉS

- réfection de la porte de l'église
- enherbement des allées du cimetière

> TRAVAUX EN COURS :

- trottoirs cité de Fouilloux

> TRAVAUX À VENIR :

- trottoirs rue de la Jeunesse
- réseau pluvial rue du 14 juillet
- 2 petits bassins de rétention des eaux pluviales



ECONOMIES D'ENERGIE = ECONOMIES !

Quelques gestes simples pour faire des économies tout en préservant la planète

> LE CHAUFFAGE

Pour les logements les mieux conçus, le chauffage peut représenter 20% de la facture énergétique, sinon, plutôt 40% à 50%...

- Opter pour une température de 19°C dans les pièces à vivre et de 16°C dans les chambres. Penser qu'un degré en plus représente une surconsommation de 7% sur la facture énergétique !
- Eteindre les radiateurs quand on ouvre une fenêtre pour aérer
- Isoler les portes et les fenêtres (joints d'étanchéité, boudins de portes...)
- Mettre des tapis sur les sols froids
- Dépoussiérer radiateurs et convecteurs 2 fois par an
- Faire entretenir sa chaudière une fois par an par un professionnel agréé
- Enfiler un pull supplémentaire

> L'ECLAIRAGE

Il représente 15% de la dépense d'électricité d'un ménage. Utiliser de préférence des lampes basse consommation et penser à éteindre la lumière en sortant d'une pièce !

> EAU ET EAU CHAUDE SANITAIRE

En France, chaque personne utilise en moyenne par an de 35 à 55 m³ d'eau, soit entre 95 et 150 litres par jour ! On estime les fuites à environ 10% des quantités d'eau distribuées.

Consommation courante d'eau :

- vaisselle à la main 25 à 40 litres
- lave-vaisselle 10 à 20 litres
- lave-linge 70 à 120 litres
- chasse d'eau 6 à 12 litres
- douche (5 mn) 40 à 80 litres
- bain 150 à 200 litres

- lavage de voiture environ 200 litres
- Prendre des douches plutôt que des bains
- Eteindre le chauffe-eau pendant une absence prolongée et prévoir un détartrage tous les 2 à 4 ans
- Equiper les robinets d'aérateurs (mousseurs) : ils introduisent des bulles d'air dans l'eau et permettent de réduire considérablement le débit de 6 ou 8 litres d'eau par minute contre 14 en moyenne
- Fermer le robinet pendant le brossage des dents ou le savonnage des mains
- Utiliser si possible le lave-vaisselle en le remplissant totalement
- Vérifier son compteur d'eau 2 fois par an pour détecter d'éventuelles fuites et réparer rapidement les fuites d'eau, ex : un robinet qui goutte = 4 litres par heure ou 2,9 m³ par mois, la chasse d'eau des WC qui fuit = 25 litres par heure soit 18 m³ par mois !

> AUTRES USAGES

- Couvrir les casseroles pendant la cuisson (20 à 30% d'énergie économisée!)
- Régler le réfrigérateur entre 4 et 6°C et le congélateur à -18°C, pas moins
- Eviter le plus possible la climatisation. Si son utilisation est nécessaire, réduire la température de seulement 3 à 4°C par rapport à la température extérieure
- Proscrire les veilles des ordinateurs, de la télévision, des box, ... : alimenter toutes les veilles de France pendant un an nécessite la production annuelle d'une centrale nucléaire. En moyenne, les veilles représentent 12% de la facture énergétique des ménages.
- S'équiper de multiprises avec interrupteur
- Débrancher systématiquement les chargeurs de téléphone portables et de consoles dès que l'appareil a terminé sa charge (ils continuent de fonctionner)



REPertoire ELECTORAL UNIQUE

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) sera institué en 2019. Ce répertoire électoral unique géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

A compter de 2020, les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin.

En 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin. Ainsi, pour **les élections des représentants au Parlement européen, ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019**.

Toute nouvelle inscription entraînera automatiquement la radiation de la liste précédente.

Ce qui change pour les Français résidant à l'étranger :

A compter de 2019, ils ne pourront plus être inscrits à la fois sur une liste électorale consulaire pour les scrutins nationaux, et sur une liste électorale municipale pour les scrutins locaux. Ceux qui sont actuellement inscrits sur deux listes devront donc choisir sur laquelle ils se maintiennent en 2019. Ils ne pourront plus voter qu'à un seul endroit pour tous les scrutins qu'ils soient nationaux ou locaux.



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS - RAPPEL

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits verts produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre (circulaire du 18 novembre 2011) :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'égavage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage
- les épluchures.

Vous pouvez :

- déposer les déchets verts en déchetterie
- les broyer
- les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Très exceptionnellement, dans des cas particuliers où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisés hors le brûlage, le Maire peut donner une dérogation au demandeur (entre le 15 octobre et le 15 avril) en s'assurant du respect des règles suivantes :

- les déchets doivent être secs
- absence de risque de gêne et d'insalubrité vis à vis du voisinage
- être éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies publiques
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer
- moyen d'extinction à proximité immédiate
- respect des journées classées à risque et de la vitesse du vent

Formulaire à retirer en Mairie. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

PROBLEMES DE RECEPTION DE LA TNT



Plusieurs zones de notre secteur, desservies par les émetteurs de Royan et de Niort-Maisonnay, ne reçoivent pas les signaux TNT avec des niveaux suffisants pour une réception stable dans le temps. Cette situation fragile a été confirmée par des mesures réalisées sur le terrain. Elle est accentuée lors de périodes de propagations exceptionnelles des ondes électromagnétiques.

Aussi, l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) a décidé d'ouvrir des aides financières aux particuliers et gestionnaires d'immeubles de notre commune afin qu'ils modifient leur équipement de réception de la télévision s'ils subissent des perturbations permanentes. Elles sont accordées pour

une durée de 6 mois, jusqu'au 22 mai 2019, sans condition de ressources, en habitat individuel (résidence principale uniquement) ou collectif.

Leur montant est de 250 € TTC maximum pour les particuliers, 500 € TTC maximum pour les gestionnaires d'immeubles.

Pour en bénéficier, les téléspectateurs doivent se rendre sur le site www.recevoirlatnt.fr et remplir un formulaire en ligne, ou appeler le 0970 818 818 (appel non surtaxé) : la facture ainsi que l'attestation de réalisation des travaux par un antenniste sont indispensables à la constitution de la demande d'aide.





PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHARENTE-MARITIME et URSSAF POITOU-CHARENTES

Communiqué

> Entreprises, associations : un dispositif simplifié

Pour l'entrée en vigueur du prélèvement à la source le 1^{er} janvier 2019 et sa gestion obligatoire via la déclaration sociale nominative (DSN), plusieurs mesures de simplification des formalités sociales et fiscales liées à l'emploi de salariés et proposées aux entreprises et aux associations pourront être mise en œuvre :

- le titre emploi service entreprise (TESE), dispositif gratuit destiné aux entreprises. Concrètement, le centre TESE calculera le montant à prélever sur les revenus des salariés au titre du PAS, à partir des éléments qui lui seront transmis par l'administration fiscale, et communiquera ensuite le montant net du salaire que l'employeur devra verser ;
- le chèque emploi associatif (CEA), dispositif gratuit à l'attention des associations à but non lucratif et fondations. Dès l'entrée en vigueur de la réforme en 2019, le

Centre national Cea assurera le prélèvement de l'impôt à la source pour le compte de ses adhérents employeurs. À partir des éléments reçus par l'administration fiscale, le Cea calculera directement le montant à prélever sur le revenu d'activité. Il communiquera ensuite à l'employeur le montant du salaire net après imposition qu'il devra verser à son salarié.

Pour compléter votre information :

- le site d'information de la DSN : <http://www.dsn-info.fr/>
- le site TESE URSSAF : <https://www.letese.urssaf.fr/tesewebinfo/cms/index.html>
- le site CEA URSSAF : <https://www.cea.urssaf.fr/ceawebinfo/cms/index.html>
- le site DGFIP du prélèvement à la source – rubrique « collecteur » :
- <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>



HONNEUR AUX AGENTS MUNICIPAUX

> Départs à la retraite :



La commune a célébré le départ à la retraite de deux de ses agents : Mireille GOUINEAU (responsable des ressources humaines) et Claude PONTINE (agent technique espaces verts et entretien).

> Remise des Médailles d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

Cette médaille récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus locaux et des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements

- médaille d'Argent (20 ans de service accomplis) : Martine AUTIN, Mireille GOUINEAU, Philippe PERON, Michel PRIOUZEAU, Pascal RENOULEAUD
- médaille de Vermeil (30 ans de service accomplis) : Sylvain COLAS, Patrick SALMON
- médaille d'Or (35 ans de service accomplis) : Guy CHAGNOLEAU, Claudette GIRAUD, Jean-Luc ROY



ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS

Le 19 octobre 2018, la réception donnée pour l'accueil des nouveaux Alvertons a réuni une soixantaine de personnes qui ont ainsi pu rencontrer les élus et faire plus ample connaissance avec notre commune.



Marché - Commerces



La Halle d'ARVERT

MARCHÉ DE NOËL
19 décembre

8h-13h

Animation musicale
Vitrine à estimer
Boissons chaudes offertes
Sculpture sur ballon - 9H30
et la visite du père Noël - 10H30

ARVERT ARSOMA

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇANTS A ARVERT

MANU RENOV

41 rue du Bourg

Rénovation intérieure : peinture, décoration, revêtement sols et murs, placoplâtre
Conseils déco – relooking

06 24 90 96 01 – manu.renov76@hotmail.fr

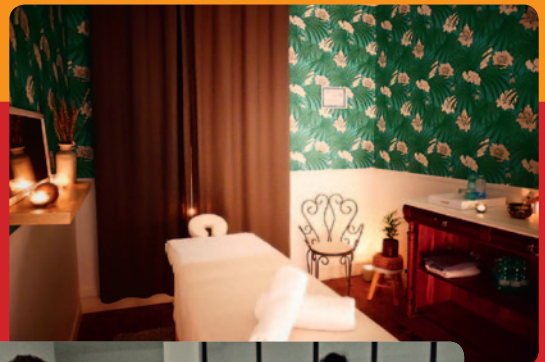


PARENTHÈSE BIEN-ÊTRE – LAETITIA MORIN

77 avenue de la Presqu'île

Sophro-relaxation – massage bien-être
Espace détente alliant atmosphère zen et techniques de massages relaxantes. Une invitation au lâcher prise et à l'éveil des sens.

06 59 04 43 49 – <https://morinlaetitia4.wixsite.com/massage-arvert>




GRAVURE | MECANIQUE
CHIMIQUE, LASER
TAMPONS, SUBLIMATION
COUPES ET TROPHÉES
PUBLICITE ADHESIVE
MARQUAGE TEXTILE
SIGNALETIQUE

a2m17@orange.fr
14, Rue des Tilleuls
17530 ARVERT

Tél : 05.46.08.07.39

A2M – Atlantique Multi Marquage



ici
PROCHAINEMENT
CHEZ L'AUDIO
votre audioprothésiste
Ouverture le
LUNDI 7 JANVIER
Prenez rendez-vous dès maintenant
pour bénéficier d'un
BILAN AUDITIF GRATUIT
05.46.47.24.32

AUDIOPROTHESISTES

Infos Cara

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

> **assainissement collectif :**

- 93 % des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau soit 76378 abonnés

réseau principalement organisé autour de

- 5 grandes stations d'épuration (St Palais sur Mer, Les Mathes, St Georges de Didonne, La Tremblade et Cozes)
- 12 lagunes : Arces sur Gironde, Barzan, Brie sous Mortagne, Boutenac Touvent, Chenac St Seurin, Cozes, Epargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne sur Gironde, St Romain de Benêt et Talmont sur Gironde.
- 4 filtres plantés de roseaux : Floirac, Sablonceaux/St André et Sablonceaux / Toulon Chez Chailloux.
- 2 filtres à sable Sablonceaux / Le Pont et l'Eguille sur Seudre
- 1 disque biologique + filtre planté de roseaux : Cozes/Javrezac

5 766 891 m³ facturés aux abonnés – 78 300 abonnés

> **données pour la commune d'ARVERT :**

- population totale : 3462 habitants

- nombre d'abonnés : 2399
- 94,90 % des abonnés sont desservis par le réseau public d'assainissement
- nombre d'assainissements non collectifs : 122 soit 5,1 % des abonnés

> **bilan financier : les éléments de tarification**

assainissement collectif

prix HT	part du délégataire		part de la collectivité	
	2016	2017	2016	2017
part fixe	56,87	56,76	65,95	56,06
prix au m ³	0,62	0,61410	0,348	0,348

- prix facture type 120 m³ : 251,10 € TTC en 2017
soit le 2,02925 €/m³ en 2017

assainissement non collectif

- 90 € pour le contrôle technique des installations neuves
- 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes



PAE LES JUSTICES

A ce jour, plusieurs lots ont trouvé preneur :

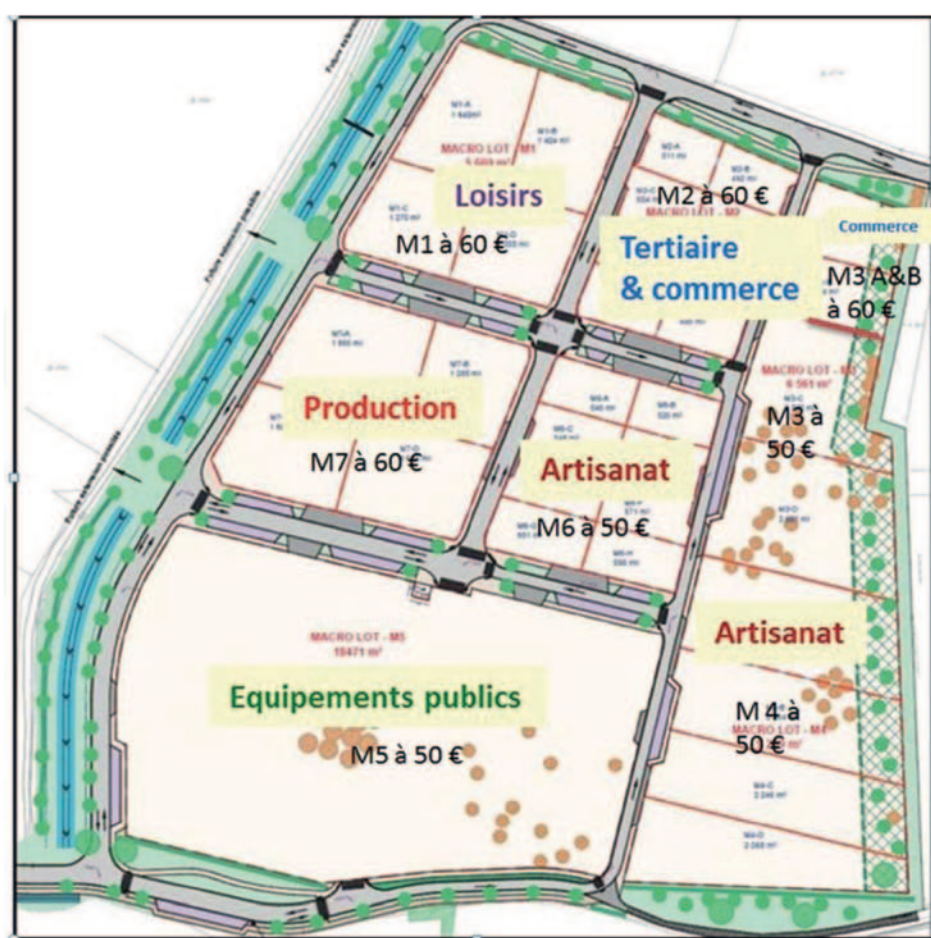
- lot M5 : CARA (double déchèteries)
- lot M7-C : Brasserie de la Presqu'île d'Arvert (fabrication et vente de bière locale)
- lot M6-E : Liner Pool (étanchéité piscine)
- lot M2-A à M2-F : SAS CII (conseil en immobilier et ingénierie)
- lot M6 A et C : Renov charentaise (entreprise générale du bâtiment)

Parc d'activités économiques PAE « Les Justices 2 » à Arvert

Plan de localisation : Nord de la commune d'Arvert (accès principal, route de Dirée)



Plan de composition avec les prix et les vocations préférentielles des Macro-lots



Caractéristiques du Parc d'activités économiques

- 32 lots viabilisés à vocation économique (sous certaines réserves)
- Macro-lots 1, 2, 6 et M3 A&B : 60 € HT / m² et les Macro-lots 2, 4, 5, 6 et M3 C&D : 50 € HT / m²
- 16 petits lots (environ 600 m²), 10 lots moyens : entre 900 et 1500 m², 7 grands lots > 2000 m²

Commercialisation : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
service développement économique, 107 avenue de Rochefort, 17201 ROYAN cedex
Stéphane MENDOUSSE 05.46.22.19.57

NOËL DU RELAIS APE SECTEUR NORD

Quelques photos de Noël du Relais APE secteur Nord, le 06/12/2018 (salle des fêtes d'Arvert).

La chorale des nounous de Noël pour mettre tout le monde dans l'ambiance de la fête.

3 ateliers proposés aux familles pour finir les décorations de Noël.

Un buffet confectionné par les assistantes maternelles de la Presqu'île d'Arvert, 75 personnes (parents et grands-parents) venues au RDV, dont le vrai Père Noël et la relève.



COLLECTE DES DECHETS



Calendrier de collecte ARVERT

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 mardi	1 vendredi	1 vendredi	1 lundi	1 mercredi	1 samedi
2 mercredi	2 samedi	2 samedi	2 mardi	2 jeudi	2 dimanche
3 jeudi	3 dimanche	3 dimanche	3 mercredi	3 vendredi	3 lundi
4 vendredi	4 lundi	4 lundi	4 jeudi	4 samedi	4 mardi
5 samedi	5 mardi	5 mardi	5 vendredi	5 dimanche	5 mercredi
6 dimanche	6 mercredi	6 mercredi	6 samedi	6 lundi	6 jeudi
7 lundi	7 jeudi	7 jeudi	7 dimanche	7 mardi	7 vendredi
8 mardi	8 vendredi	8 vendredi	8 lundi	8 mercredi	8 samedi
9 mercredi	9 samedi	9 samedi	9 mardi	9 jeudi	9 dimanche
10 jeudi	10 dimanche	10 dimanche	10 mercredi	10 vendredi	10 lundi
11 vendredi	11 lundi	11 lundi	11 jeudi	11 samedi	11 mardi
12 samedi	12 mardi	12 mardi	12 vendredi	12 dimanche	12 mercredi
13 dimanche	13 mercredi	13 mercredi	13 samedi	13 lundi	13 jeudi
14 lundi	14 jeudi	14 jeudi	14 dimanche	14 mardi	14 vendredi
15 mardi	15 vendredi	15 vendredi	15 lundi	15 mercredi	15 samedi
16 mercredi	16 samedi	16 samedi	16 mardi	16 jeudi	16 dimanche
17 jeudi	17 dimanche	17 dimanche	17 mercredi	17 vendredi	17 lundi
18 vendredi	18 lundi	18 lundi	18 jeudi	18 samedi	18 mardi
19 samedi	19 mardi	19 mardi	19 vendredi	19 dimanche	19 mercredi
20 dimanche	20 mercredi	20 mercredi	20 samedi	20 lundi	20 jeudi
21 lundi	21 jeudi	21 jeudi	21 dimanche	21 mardi	21 vendredi
22 mardi	22 vendredi	22 vendredi	22 lundi	22 mercredi	22 samedi
23 mercredi	23 samedi	23 samedi	23 mardi	23 jeudi	23 dimanche
24 jeudi	24 dimanche	24 dimanche	24 mercredi	24 vendredi	24 lundi
25 vendredi	25 lundi	25 lundi	25 jeudi	25 samedi	25 mardi
26 samedi	26 mardi	26 mardi	26 vendredi	26 dimanche	26 mercredi
27 dimanche	27 mercredi	27 mercredi	27 samedi	27 lundi	27 jeudi
28 lundi	28 jeudi	28 jeudi	28 dimanche	28 mardi	28 vendredi
29 mardi		29 vendredi	29 lundi	29 mercredi	29 samedi
30 mercredi		30 samedi	30 mardi	30 jeudi	30 dimanche
31 jeudi		31 dimanche		31 vendredi	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 lundi	1 jeudi	1 dimanche	1 mardi	1 vendredi	1 dimanche
2 mardi	2 vendredi	2 lundi	2 mercredi	2 samedi	2 lundi
3 mercredi	3 samedi	3 mardi	3 jeudi	3 dimanche	3 mardi
4 jeudi	4 dimanche	4 mercredi	4 vendredi	4 lundi	4 mercredi
5 vendredi	5 lundi	5 jeudi	5 samedi	5 mardi	5 jeudi
6 samedi	6 mardi	6 vendredi	6 dimanche	6 mercredi	6 vendredi
7 dimanche	7 mercredi	7 samedi	7 lundi	7 jeudi	7 samedi
8 lundi	8 jeudi	8 dimanche	8 mardi	8 vendredi	8 dimanche
9 mardi	9 vendredi	9 lundi	9 mercredi	9 samedi	9 lundi
10 mercredi	10 samedi	10 mardi	10 jeudi	10 dimanche	10 mardi
11 jeudi	11 dimanche	11 mercredi	11 vendredi	11 lundi	11 mercredi
12 vendredi	12 lundi	12 jeudi	12 samedi	12 mardi	12 jeudi
13 samedi	13 mardi	13 vendredi	13 dimanche	13 mercredi	13 vendredi
14 dimanche	14 mercredi	14 samedi	14 lundi	14 jeudi	14 samedi
15 lundi	15 jeudi	15 dimanche	15 mardi	15 vendredi	15 dimanche
16 mardi	16 vendredi	16 lundi	16 mercredi	16 samedi	16 lundi
17 mercredi	17 samedi	17 mardi	17 jeudi	17 dimanche	17 mardi
18 jeudi	18 dimanche	18 mercredi	18 vendredi	18 lundi	18 mercredi
19 vendredi	19 lundi	19 jeudi	19 samedi	19 mardi	19 jeudi
20 samedi	20 mardi	20 vendredi	20 dimanche	20 mercredi	20 vendredi
21 dimanche	21 mercredi	21 samedi	21 lundi	21 jeudi	21 samedi
22 lundi	22 jeudi	22 dimanche	22 mardi	22 vendredi	22 dimanche
23 mardi	23 vendredi	23 lundi	23 mercredi	23 samedi	23 lundi
24 mercredi	24 samedi	24 mardi	24 jeudi	24 dimanche	24 mardi
25 jeudi	25 dimanche	25 mercredi	25 vendredi	25 lundi	25 mercredi *
26 vendredi	26 lundi	26 jeudi	26 samedi	26 mardi	26 jeudi
27 samedi	27 mardi	27 vendredi	27 dimanche	27 mercredi	27 vendredi
28 dimanche	28 mercredi	28 samedi	28 lundi	28 jeudi	28 samedi
29 lundi	29 jeudi	29 dimanche	29 mardi	29 vendredi	29 dimanche
30 mardi	30 vendredi	30 lundi	30 mercredi	30 samedi	30 lundi
31 mercredi	31 samedi		31 jeudi		31 mardi

* Exceptionnellement, la collecte des déchets non recyclés du mercredi 25 décembre 2019 sera reportée au jeudi 26 décembre 2019.

Sortir vos déchets la veille avant 20 h



Jours en jaune :
déchets à recycler



Jours en vert :
déchets non recyclés

Un doute ? Une question ?

Appelez-nous au 05 46 39 64 64 du lundi au vendredi (9h-12h30 / 14h-17h30, accueil fermé le jeudi matin)
Courriel : service-dechets@agglom-royan.fr

Écoles

Les élèves de l'école d'Arvert ont pu encore ce début d'année scolaire bénéficier d'**activités nautiques** financées par la municipalité et la CARA : piscine (CP), kayak et surf (CE2) et catamaran (CM2). Les CE1 et les CM2 bénéficieront prochainement eux aussi de l'activité aquatique à la piscine de Saujon.



Activités surf et kayak des CE2



Tous les élèves de l'école élémentaire profiteront d'un accès gratuit à l'art théâtral leur donnant l'opportunité d'une ouverture culturelle riche, variée et de qualité. En effet l'école participe au projet des « **révélation théâtrales** » qui a pour but de « fédérer le réseau de communes et d'acteurs sur le territoire de la CARA autour de l'accueil d'une compagnie de théâtre, La vie est ailleurs ». Chaque classe a accueilli **un acteur de la troupe** qui a initié les élèves aux différents métiers du théâtre : atelier création d'affiches, atelier théâtre d'improvisation et atelier de création de chorégraphie ou de placement de voix. Les élèves se sont investis pleinement dans ces différents ateliers. Ce projet s'est prolongé par une représentation théâtrale de la troupe, « La princesse au petit pois », à laquelle les élèves ont assisté avec beaucoup de plaisir !



Atelier avec Yohan comédien de la troupe « la vie est ailleurs » et photo avec les comédiens de « La princesse au petit pois »



CP/CE1



CP

*Spectacle de rue
« du vent dans les plumes »*



Fin septembre, les CP et les CP/CE1 ont participé à un **atelier d'expression corporelle** autour de la danse et de la plume, avec Madame Madame, comédienne de la compagnie Volubilis. Par la suite, ces élèves ont assisté au **spectacle de rue** « du vent dans les plumes » qui se déroulait à Saint Georges de Didonne. Les élèves étaient enchantés de cette création !

Le jeudi 8 novembre, les élèves des classes de CE2 et de CM1-CM2 se sont rendus au CREA à Saint Georges de Didonne pour assister à une pièce de théâtre intitulée « La nuit électrique ». Celle-ci s'inspirait des contes du Petit Poucet, d'Hansel et Gretel et de l'histoire de Peter Pan. Ce spectacle très riche qui mêlait comédie, chants et ombres chinoises a ravi les enfants. A la fin de la représentation, les élèves ont pu échanger avec les acteurs sur leur ressenti de la pièce. C'est la tête pleine d'images et de souvenirs qu'ils ont repris le chemin de l'école d'Arvert.

D'autre part, l'école a participé aux **sentiers des arts**. Les CM1/CM2 et les CM2 ont pu bénéficier d'un atelier conduit par l'artiste Fabrice Pressigout qui expose son œuvre à la gare touristique d'Arvert. Les élèves ont fabriqué des oiseaux selon la même technique que l'artiste : coller de la mousse naturelle sur des maquettes en bois préalablement découpées avec de la colle végétale. Oiseaux que l'artiste nous a gracieusement offerts.



Œuvre de Fabrice Pressigout exposée à la gare d'Arvert et atelier mené avec les élèves de CM1/CM2 et de CM2





*La sortie à bord du Train des mouettes
sur le sentier des arts
CM2 CE1*

La classe des CE1 s'est jointe à nous lors d'une sortie avec le **train des mouettes** qui nous a emmené découvrir les autres œuvres qui jalonnent les sentiers des arts de La Tremblade à Saujon.

Certains élèves ont participé au **centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale** en lisant des textes durant la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts. C'est avec émotion que nous les avons écoutés lire des souvenirs de poilus.

Le centenaire de l'armistice



Informations & Actualités des Associations



SE DIVERTIR / DÉCOUVRIR

> FOYER RURAL D'ARVERT

Président : Raoul COMBACAL

Contact : 06 29 59 65 71 / foyerural.arvert@gmail.com

Succès du spectacle Cabaret le 22 septembre 2018

En ouverture de notre saison culturelle, nous avons accueilli la troupe de Denis GREY pour le spectacle « Cabaret ».

Plus de 200 personnes ont pu profiter d'un spectacle haut en couleurs et en paillettes !

Le 14 octobre, nous organisons notre traditionnel **loto**. Les gagnants sont repartis avec leurs beaux cadeaux tandis que les perdants garderont un bon souvenir de ce moment de convivialité autour du jeu.

En attendant de vous retrouver pour notre prochain spectacle le 2 février, nous souhaitons à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.



S'ENGAGER

> UNRPA - ENSEMBLE & SOLIDAIRES - 13 rue des Tilleuls ARVERT

Nos activités hebdomadaires

- Marches : lundi & vendredi matin – 9 h – parking salle des fêtes
- Marche promenade : jeudi matin – 8 h 45 – parking salle des fêtes
- Atelier informatique : mardi matin 9 h 30 – Mardi après midi 14 h 30
- Atelier mémoire : mercredi matin 10 h
- Atelier couture, tricot etc : mercredi après midi 14 h 30
- Après midi ludique : lundi et jeudi après midi 14 h à 18 h
- Atelier loisirs créatifs : vendredi après-midi 14 h

Nous organisons des sorties d'une journée ou de plusieurs jours, des repas « dégustations », repas dansant, rencontres interclubs et concours de poésies de photos etc...

Votre adhésion donne droit à des remises chez les entreprises « partenaires » tels que mutuelle, audioprothésiste, opticiens, voyagistes et organisateurs de séjours.

DIMANCHE 21 AVRIL 2019 APRES MIDI, A LA SALLE DES FETES D'ARVERT CHORALE « LES JOYEUX PETITS SOULIERS » BALLETS ET DANSES D'UKRAINE, GROUPE ORPHEUS VOCAL

Pour tout renseignement ou inscription, s'adresser au club aux heures d'ouverture ou par téléphone au 06 64 90 19 54

Pour découvrir l'agenda des associations, rendez-vous à la rubrique « Vie Associative » de La Lettre d'Arvert.

Agenda

ANIMATIONS du 15 décembre 2018 au 15 avril 2019

🎵 DÉCEMBRE

- mercredi 19 :** MARCHÉ DE NOËL, à la halle de 8h à 13h (Municipalité – 05 46 36 40 36)
mercredi 19 : SPECTACLE ENFANTS « Les nouveaux contes de la Cigale », à la salle des fêtes à 15h.
 Entrée libre et goûter offert et Père Noël (Municipalité, Foyer Rural, Parents d'élèves) – 05 46 36 40 36

🎵 JANVIER

- dimanche 13 :** THE DANSANT, à la salle des fêtes (FNACA de Breuillet – 05 46 22 72 48)
samedi 26 : REPAS SPECTACLE Veillée folklorique, à la salle des fêtes à 20h (Estran Saintongeais – 06 66 68 89 23)

🎵 FÉVRIER

- samedi 2 :** CONCERT fanfare déjantée « Poussez pas Mémé », à la salle des fêtes à 20h30
mercredi 6 : CARNAVAL Concert « Rock les Mômes » pour les enfants, à 15h.
 Entrée libre et goûter offert (Municipalité, Foyer Rural – 05 46 36 40 36)
samedi 9 : LOTO, à la salle des fêtes (Manoir Emilie – 05 46 36 40 55)
samedi 16 : REPAS DANSANT « Saint Valentin » avec l'orchestre Tapis Rouge, à la salle des fêtes à 20h30 (ARCOM – 06 66 45 52 73)

🎵 MARS

- samedi 2 :** LOTO, à la salle des fêtes (Team RG 17 compétition)
samedi 9 : LOTO, à la salle des fêtes (Parents d'élèves)
mercredi 20 : DEAMBULATION MUSICALE, à la halle pendant le marché (Municipalité – 05 46 36 40 36)

Du 23 au 30 : SEMAINE DU THÉÂTRE, à la salle des fêtes (Mairie et Foyer Rural – 06 29 59 65 71)

- samedi 23 :** théâtre : SOIRÉE CABARET du Foyer Rural d'Etaules
dimanche 24 : théâtre : pièce « LE CIRCUIT ORDINAIRE » à 20h30
mardi 26 : théâtre pour les scolaires : « LA FEMME PHOQUE » à 10h30
mercredi 27 : théâtre : ateliers JOURNÉE PORTES OUVERTES
vendredi 29 : théâtre : pièce « LES 2 AVEUGLES » à 20h30
samedi 14 : théâtre : « NONOBTANT, QUI A TUE LA VOISINE ? » à 20h30

🎵 AVRIL

- dimanche 7 :** BOURSE AUX POISSONS – CONCOURS DE COMBATTANTS, à la salle des fêtes (AQUA 17)





Marché du Potiron
24 octobre 2018



Armistice
11 novembre 2018



les révélations théâtrales
16 et 19 novembre 2018



Salon du livre
2 décembre 2018



Numéros utiles

URGENCES

SAMU : 15 ou 05 46 27 15 15
AMBULANCES DE LA PRESQU'ÎLE : 05 46 36 01 40
GENDARMERIE : 17 ou 05 46 36 11 43
SERVICE INCENDIE : 18 ou 112 pour les portables

TAXIS

ABORD Taxi : 06 07 52 73 40
Ambulances de la Presqu'île (La Tremblade) : 05 46 36 01 40

SANTÉ

Médecins
 Dr Feydit, Dr Couatarmanach
 3, rue des Moulinades 05 46 36 41 97
Dentistes
 Bourgeois M. et Papin V. 5, rue des Moulinades : 05 46 77 94 32
Pharmacie
 Vassal-Lerno - 1, rue des Moulinades : 05 46 36 45 13
Infirmiers (soins à domicile)
 Brion, Bobin, Bon - 7, rue des Moulinades : 05 46 36 81 43
Masseurs kinésithérapeutes
 TELLIEZ David, GERVAIS Annelor, BLANCHARD Thomas
 7, rue des Moulinades. 05 46 23 02 62
Masseur kinésithérapeute - Ostéopathe
 Padel B., 14, rue des Forges. 05 46 76 56 97
Hôpitaux et Cliniques
 Centre hospitalier Malakoff Vaux / Mer : 05 46 39 52 52
 Clinique Pasteur Royan : 05 46 22 22 22
 Polyclinique St-Georges-de-Didonne : 05 46 05 07 94
Maison de retraite
 EHPAD Beauséjour - 53 bis, av de l'Etrade : 05 46 36 31 12
Vétérinaire
 Dr Maffart et Dr Froissart - 2 bis, rue des Justices : 05 46 36 48 16
Laboratoire d'analyses de biologie médicale (Arvert)
 CERBALLIANCE CHARENTES, rue du Grand Pont - 05 46 36 10 11
Autres
 Centre toxicologique : 05 56 96 40 80
 Centre médico-psychologique 22, rue du Bois Fouilloux :
 05 46 05 88 10

ÉCOLES

Ecole maternelle - 51, rue du Bourg : 05 46 36 45 09
Ecole élémentaire - 21, rue des Tilleuls : 05 46 36 45 08

ENFANCE - JEUNESSE

Relais Assistantes Maternelles
 2, rue du Boudignou : 05 46 36 69 77
Crèche Pirouettes Cacahuètes - avenue de l'Etrade :
 09 79 57 95 38 ou 05 46 47 17 34

ENFANCE - JEUNESSE

Crèche Les Petites Goules - rue de la Seudre (La Tremblade) :
 09 64 03 17 34
Centre de Loisirs (CLSH) - 2 rue du Boudignou :
 05 46 36 69 71 ou 06 28 82 14 28

AUTRES NUMÉROS UTILES

Bureau d'information touristique "Saison estivale"
 Place Jacques Lacombe - 05 46 08 17 56
Agence postale
 centre commercial - 17 avenue de la Presqu'île - du lundi
 au samedi de 9h à 12h30 - 05 46 47 11 43
Bibliothèque municipale - 19, rue des tilleuls - mardi, jeudi
 et vendredi de 16h à 18h30 - mercredi de 10h à 12h et de
 15h à 18h30 - samedi de 10h à 12h : 05 46 36 25 26

MAIRIE

1, place Jacques Lacombe 17530 ARVERT
 Tél. 05 46 36 40 36 / Fax. 05 46 36 43 22
 mairie@ville-arvert.fr / www.arvert.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

*du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
 le vendredi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 le samedi de 8h30 à 12h*

M. le Maire, Michel PRIOUZEAU,
 vous reçoit sur rendez-vous uniquement.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Monsieur Bernard LAMBERT : finances - CCAS,
 caritatif, personnes âgées - éducation - sécurité :
 VENDREDI de 10h à 12h

Madame Marie-Christine PERAUDEAU :
 urbanisme - animations - culture - associations
 JEUDI de 10h à 12h

Monsieur Guy CHAGNOLEAU : voirie - réseaux -
 pluvial - agriculture - cimetière MERCREDI de 10h à 12h

Monsieur Eric BAHUON : communication - tou-
 risme - développement durable JEUDI de 15h30 à 17h30

Madame Agnès CHARLES : économie - mar-
 chés - commerce - artisanat - terroir LUNDI de
 13h30 à 16h

Madame Christel COLLET : déplacement urbain
 - affichage, signalisation - espaces verts MARDI de
 13h30 à 15h30

PERMANENCES URBANISME

lundi au jeudi 9h à 12h - vendredi 10h30 à 12h
 et 13h30 à 17h30

PERMANENCES CCAS : sur RDV



Etat Civil

DÉCÈS

Ils nous ont quittés....

- Thomas **RENAUT**, 27 ans, le 11/09/2018
- Séverine **VIARD**, 44 ans, le 27/09/2018
- Marie **CHAUVIN** épouse **CANCRE**, 87 ans, le 14/10/2018
- Ginette **VITOT** veuve **DUCLOUET**, 93 ans, le 15/10/2018
- Louis **RIGAL**, 83 ans, le 23/10/2018
- Jean-Claude **DÉFIT**, 72 ans, le 30/10/2018

- Jeanne **PÉPIN** veuve **DELOFFRE**, 96 ans, le 09/11/2018
- Geneviève **CHASSIN**, 83 ans, le 12/11/2018
- Annette **PERRAUD**, 78 ans, le 15/11/2018
- Jean-Claude **VIDAL**, 88 ans, le 16/11/2018
- Jean **ROUSSEAU**, 90 ans, le 25/11/2018
- Nicole **JÉHANNO** épouse **SEUGNET**, 79 ans, le 06/12/2018

MARIAGES

Félicitations à ...

Kévin **CHOTARD** et Doriane **SORLUT**,le 20/09/2018

NAISSANCES

Bienvenue à ...

- Ewann **TROMELIN**, le 27/09/2018
- Téva **RAMBEAU**, le 30/09/2018
- Mathéo **GRANCHERE RENARD**, le 08/10/2018

à ROCHEFORT

à ROCHEFORT

à ROCHEFORT

- Mayron **MELCHIOR**, le 18/10/2018

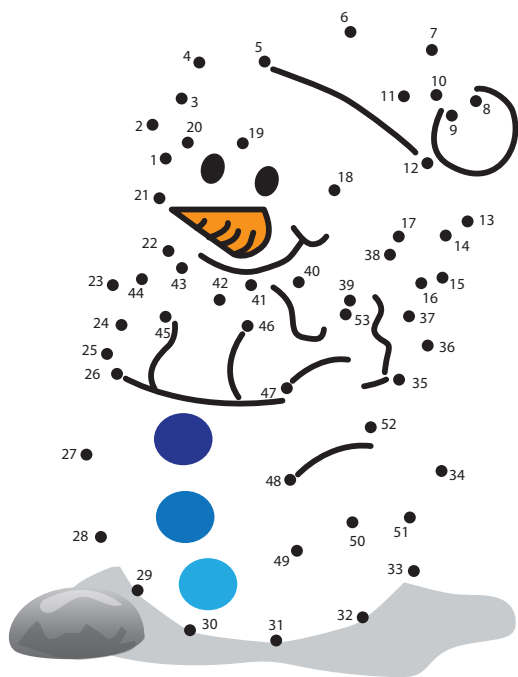
- Lisandro **DA SILVA CONSTANTIN**, le 11/11/2018

- Nollann **PAILLÉ**, le 12/11/2018

à ROCHEFORT

à SAINTES

à ROCHEFORT



Les Jeux



Joyeuses Fêtes



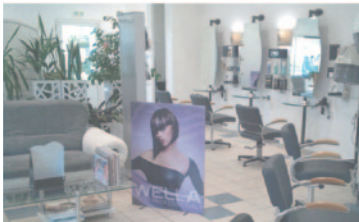
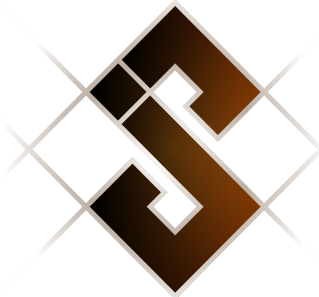
Flots
coiffure

Homme - Femme - Junior

7, Rue de la Sablière
17570 LES MATHES
05.46.02.03.88

22, Av. de la Presqu'île d'Arvert 17530 ARVERT

 05.46.36.40.59

Expertise - comptable
Audit | Conseils
Gestion administrative

Cabinet Julien SICRE

37, Avenue de l'Etrade. 17530 Arvert | Tel : 05.46.76.83.51
Mail : contact@cabinetjuliensicre.com

Karamela Coiffure

*K*arine *P*amela

9 Rue des Moulinades - 17530 Arvert

05.46.36.66.01

Lundi et Mercredi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 18h
Jeudi et Vendredi de 9h à 19h
Samedi de 8h à 18h




RÉSIDENCE BEAUSÉJOUR

Votre résidence retraite médicalisée à Arvert

UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS AÎNÉS

- Confort hôtelier et restauration gourmande confectionnée sur place et servie dans notre restaurant
- Une ambiance chaleureuse, avec des animations et activités thérapeutiques régulières
- Détente et relaxation au sein de l'espace espace Snoezelen (stimulation multisensorielle) et de la salle de balnéothérapie

DES ÉQUIPES ATTENTIONNÉES POUR PRENDRE SOIN DE VOUS

- Courts et longs séjours
- Une unité de soins adaptés dédiée à l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés
- Un accueil de jour ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h

53 bis avenue de l'Etrade 17530 ARVERT

05 46 36 31 12 - beausejour@orpea.net



la vie continue avec nous

